

Circulaire d'information n° 390


Réunion de bureau (téléphonique)
3 août 2007

Présents : Philippe BOUCLET, Jean-Michel CLEROY Geneviève DUPORT, Michel GAZAGNES, Eliane GUILLON Christian LAFOREST, André NOEL, Dominique OLHMANN, Benoît DUPIN (Directeur Technique National).

Absents excusés : Didier AUBIN (Directeur Administratif).

Destinataires :

Membres du Comité Directeur,
Présidents de ligues et Comités Départementaux,
Responsables Arbitres de ligues,
Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux,
Personnel F.F.T.A., Publication revue fédérale

 **Rapporteur :** Philippe BOUCLET

Date de remise : 6 août 2007

Date de diffusion : 11 octobre 2007


Sommaire

Les débats

1. Contrat P.O. de Mr Lee TAE HOON
2. Situation de Mr Gilles TOPANDE en PACA à la rentrée de septembre

Le bureau fédéral, convoqué à la demande du Président, a tenu une réunion téléphonique dont l'ordre du jour est précisé ci-dessus.

1. Contrat P.O. de Mr Lee Taé Hoon

En ce qui concerne le 1^{er} point, en accord avec la D.T.N., il a été décidé de ne pas renouveler le contrat PO de Monsieur Lee TAE HOON pour l'année 2007-2008. Il revient au Directeur Technique National de prendre contact avec lui pour se mettre d'accord sur les modalités de départ. Eu égard aux services rendus par celui-ci, il conviendra de prendre des dispositions qui favoriseront un meilleur départ possible (Cf. .

2. Situation de Mr Gilles TOPANDE en P.A.C.A. à la rentrée de septembre

Suite à la réunion du 2 août 2007 avec les présidents des ligues de Tir à l'Arc de Provence et de Côte d'Azur, le Bureau de la FFTA décide de prolonger, jusqu'au 31 Mars 2008, les missions actuelles de Gilles TOPANDE. La même répartition tripartite de prise en charge du salaire de Gilles TOPANDE sur les ligues de Côte d'Azur, de Provence et de la FFTA est conservée jusqu'à cette date.

Si l'Assemblée Générale de la ligue de tir à l'arc de Provence - en mars 2008 - donne son accord, la prise en charge du salaire de Gilles TOPANDE sera répartie équitablement entre la FFTA et la ligue de Provence soit à partir du 01^{er} Avril 2008, sur la base de son salaire actuel.

En cas de refus de l'Assemblée Générale de la ligue de Provence d'augmenter sa prise en charge du salaire de Gilles TOPANDE, la FFTA recherchera une ligue candidate pour s'attacher les services de ce dernier aux mêmes conditions que prévues avec la Ligue de Provence.

Le DTN précisera, par courrier, à Dominique SCHRAEN ses missions de cadre technique et son échéancier de prise de fonction. Il n'omettra pas de prévoir leurs évolutions selon l'évolution du statut ou l'absence de Gilles TOPANDE.